

COIN technipharm FC

LE PROGRAMME NATIONAL DE FORMATION CONTINUE DES ASSISTANTS TECHNIQUES EN PHARMACIE 1.25 UFC

GRATUIT

POUR OBTENIR INSTANTANÉMENT VOS RÉSULTATS, RÉPONDEZ EN LIGNE SUR ECORTEX.CA

NOVEMBRE 2019

DONNE DROIT À 1.25 UNITÉ DE FC



Leçon approuvée pour 1.25 UFC par le Conseil canadien de l'éducation continue en pharmacie.
N° de dossier : 1329-2019-2908-I-T.
Veuillez consulter cette leçon de FC en ligne sur eCortex.ca pour en connaître le délai de validité.

Pour obtenir instantanément vos résultats, répondez en ligne sur eCortex.ca

UNE FC EXCLUSIVE AUX ATP

Coin technipharm FC est le seul programme national de formation continue conçu exclusivement pour les assistants techniques en pharmacie canadiens.

À mesure que le rôle des assistants techniques en pharmacie s'étend, utilisez régulièrement Coin technipharm FC pour parfaire vos connaissances.

Coin technipharm FC est généreusement commandité par Teva. Les numéros précédents peuvent être téléchargés à partir des sites eCortex.ca ou www.tevacanada.com.

L'auteur de cette leçon n'a pas de conflit d'intérêts à déclarer.

POUR RÉPONDRE AU TEST

1. Après avoir lu attentivement cette leçon, répondez au questionnaire en ligne sur le site eCortex.ca, et obtenez instantanément vos résultats.
2. Une note de passage de 70 % (11 sur 15) est exigée pour réussir cette leçon et obtenir 1 UFC.
3. Veuillez nous faire part de vos commentaires sur cette leçon en remplissant le formulaire de rétroaction en ligne sur eCortex.ca.

COLLABORATEURS

Coordonnatrice de la FC :
Rosalind Stefanac

Rédactrice en chef clinique :
Lu-Ann Murdoch, B. Sc. Phm.

Auteur :

Jason Kmet, BSP, certificat en santé-voyage

ProfessionSanté.ca

eCortex.ca

Rôle des assistants techniques dans le soutien aux vaccinations en pharmacie

Par Jason Kmet, BSP, certificat en santé-voyage



Objectifs d'apprentissage

Après avoir suivi cette leçon et répondu au test, les ATP seront en mesure de :

1. Connaître les principes de base de la vaccination et les deux principales catégories de vaccins.
2. Déterminer les principaux rôles que peuvent jouer les ATP dans le soutien aux programmes de vaccination offerts par une pharmacie.
3. Savoir ce que doivent faire les ATP pour l'entreposage et la manutention des vaccins (aspects relatifs à la chaîne du froid).
4. Apprendre à reconnaître les éventuels effets indésirables de la vaccination et aider à les prendre en charge.

L'immunisation est l'une des plus importantes réalisations dans le domaine de la santé publique. Au cours des 50 dernières années, certaines maladies infectieuses courantes ont été éradiquées ou endiguées partout au Canada

grâce aux programmes d'immunisation. Avant l'apparition des vaccins, beaucoup d'enfants canadiens décédaient ou étaient hospitalisés après avoir contracté des maladies comme la diphtérie, la coqueluche, la rougeole ou la

Un service éducatif offert par Teva aux assistants techniques en pharmacie canadiens.

poliomyélite. Depuis la mise en œuvre des programmes de vaccination, ces maladies sont rares au Canada¹.

Pharmacies et vaccination

Les pharmacies communautaires offrent un accès très pratique aux soins de santé, ce qui en fait des lieux parfaits pour mettre en place et promouvoir les programmes de vaccination.

Traditionnellement, les pharmacies se contentaient de délivrer aux clients qui leur présentaient une ordonnance médicale des vaccins qui étaient ensuite administrés par un autre professionnel de la santé, comme un médecin ou une infirmière. Mais au cours des dix dernières années, les pharmaciens ont obtenu le droit de prescrire et d'administrer certains vaccins. En conséquence, les pharmacies sont désormais parmi les principaux lieux où l'on administre des vaccins. En Alberta, par exemple, au cours de la saison de la grippe de 2018-2019, les pharmaciens ont administré plus de 720 000 doses de vaccin antigrippal, ce qui a représenté plus de 55 % de toutes les doses de vaccins contre la grippe administrées en Alberta².

Qu'est-ce qu'un vaccin?

Un vaccin est un produit biologique contenant une petite quantité d'antigène(s) qui déclenche efficacement et sans risque une réponse immunitaire protectrice contre une ou plusieurs maladies dans l'organisme de la personne qui le reçoit. Certains vaccins ne protègent que contre une seule maladie (p. ex., le vaccin contre l'hépatite A), tandis que d'autres contiennent plusieurs antigènes (p. ex., rougeole, oreillons, rubéole) pour protéger contre plusieurs maladies.

Il y a de multiples façons de catégoriser les vaccins, mais on les classe la plupart du temps en deux groupes : les vaccins vivants atténués et les vaccins inactivés.

1) Les vaccins vivants atténués contiennent des bactéries ou des virus entiers au pouvoir pathogène atténué. Ces vaccins peuvent, dans certains cas, entraîner des réactions graves, voire mortelles, résultant de la croissance incontrôlée du virus contenu dans le vaccin³. Les groupes de patients à risque sont :

- Les personnes immunodéprimées (à la suite d'une chimiothérapie ou d'un traitement avec certains autres médicaments

TABLEAU 1 - Vaccins vivants et vaccins inactivés

Vaccins vivants⁵	Vaccin contre le bacille Calmette-Guérin (BCG)
	Vaccin contre le zona – Zostavax II (marque de produit)
	Vaccin contre la grippe – intranasal
	Vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (RRO)
	Vaccin contre la rougeole, les oreillons, la rubéole et la varicelle (RROV)
	Vaccin antirotavirus
	Vaccin contre la typhoïde – oral
	Vaccin contre la varicelle
	Vaccin contre la fièvre jaune
Vaccins inactivés⁵	Vaccin contre le choléra et la diarrhée du voyageur causée par Escherichia coli entérotoxigène – oral
	Vaccins contenant l'anatoxine diphtérique
	Vaccin contre Haemophilus influenzae de type b
	Vaccins contre l'hépatite A
	Vaccins contre l'hépatite B
	Vaccin contre le zona – Shingrix (marque de produit)
	Vaccins contre le virus du papillome humain (VPH)
	Vaccins contre la grippe – injectables
	Vaccin contre l'encéphalite japonaise
	Vaccins contre le méningocoque
	Vaccins à composant anticoquelucheux
	Vaccins contre le pneumocoque
	Vaccins contre la poliomyélite inactivés
	Vaccins contre la rage
	Vaccins contenant l'anatoxine tétanique – injectables
Vaccin contre la typhoïde – injectable	

N. B. : Du fait des restrictions liées à la réglementation ou à l'âge, il est possible que tous ces vaccins ne puissent pas être administrés en pharmacie. En général, les pharmaciens n'ont pas le droit de vacciner des enfants de moins de cinq ans.

ou d'une transplantation d'organe, ou encore à cause d'une infection par le virus de l'immunodéficience humaine [VIH]).

- Les femmes enceintes ou allaitantes (du fait d'un risque théorique d'infection du fœtus ou du bébé).
- Les personnes auxquelles on doit administrer plusieurs vaccins vivants, ce qui doit être effectué simultanément ou à intervalles d'au moins quatre semaines⁴.

2) Les vaccins inactivés contiennent des bactéries ou des virus inactivés (tués) entiers ou partiels, des produits sécrétés par des bactéries modifiées afin d'éliminer leurs

effets pathogènes (anatoxines), ou des parties d'une bactérie ou d'un virus obtenues par recombinaison technologique. Les vaccins inactivés ne peuvent pas causer la maladie qu'ils sont censés prévenir³.

Rôle des ATP

Les ATP peuvent jouer un rôle essentiel dans le programme d'immunisation d'une pharmacie. Ils peuvent, par exemple :

1) Assurer le dépistage des candidats potentiels à la vaccination

Les ATP ont souvent de multiples occasions d'interagir avec les clients. Par

conséquent, ils sont très bien placés pour détecter les personnes qui pourraient tirer avantage du programme de vaccination de la pharmacie. Il faut particulièrement surveiller :

- Les personnes immunodéprimées – dans leur cas, les vaccins vivants sont souvent contre-indiqués
- Les personnes souffrant de maladies chroniques – elles sont à risque accru de morbidité
- Les personnes âgées – certains vaccins leur sont réservés
- Les voyageurs – ils peuvent avoir besoin de recommandations particulières en fonction du lieu où ils se rendent
- Les étudiants – certains vaccins peuvent être obligatoires dans leur école
- Les travailleurs de la santé – leur risque d'exposition est élevé

En accord avec les autres membres du personnel de la pharmacie, une méthode de dépistage des clients susceptibles d'avoir besoin de vaccins pourrait être mise sur pied et intégrée au flux de travail courant. Celle-ci consiste à :

- Documenter le statut vaccinal lorsqu'on met à jour le profil d'un client ou qu'on dresse la liste de ses antécédents pharmaceutiques, ce qui aidera le pharmacien à déterminer qui pourrait avoir besoin d'un vaccin. Cela implique aussi d'inscrire les vaccinations dans le dossier des patients.
- Demander aux clients s'ils ont été vaccinés contre la grippe une fois que les vaccins antigrippaux ont été mis à disposition, à l'automne.
- Vérifier l'âge des clients pour voir s'ils ont droit aux vaccins contre le zona ou le pneumocoque, par exemple.

2) Assister le pharmacien

- Proposer d'organiser un calendrier des rendez-vous pour les vaccinations, ainsi que pour les doses de rappel au besoin, en tenant compte des heures les plus appropriées, par exemple, lorsque plusieurs pharmaciens sont sur place.
- Dépister et documenter – recueillir les renseignements démographiques, les antécédents médicaux, les allergies, les antécédents vaccinaux, le nom du médecin, les renseignements pour l'assurance, et aider à remplir les formulaires de consentement.
- Prélever la dose requise dans une

seringue pour faciliter la tâche du pharmacien qui fait les injections, particulièrement dans un contexte de vaccination de masse.

- Assurer la surveillance des patients après la vaccination – assister le pharmacien en observant les patients à la suite des injections afin de repérer d'éventuelles réactions indésirables.
- Remettre aux patients les certificats de vaccination et un feuillet d'information sur les soins post-vaccination.
- Tenir à jour le profil des patients et la liste de leurs médicaments. Cela aidera les pharmaciens à vérifier les risques de contre-indications ou d'interactions vaccins-médicaments ou vaccins-maladies (p. ex., les vaccins vivants ne doivent pas être administrés à des patients qui prennent des médicaments biologiques).

3) Élaborer et diffuser les règlements et les procédures à respecter sur des sujets tels que :

- Les commandes de vaccins et la surveillance du stock
- L'entreposage des vaccins
- Le plan de surveillance de la température
- Le contrôle des trousseaux pour la prise en charge de l'anaphylaxie
- Les procédures à respecter en cas de rupture de la chaîne du froid
- L'élimination des objets pointus ou tranchants
- La prise en charge des situations d'urgence (p. ex., pannes de courant électrique, assistance en cas de blessures accidentelles avec des aiguilles)

4) Commander les vaccins et les fournitures, et en assurer la gestion – seringues, aiguilles, gants, tampons d'alcool, contenants à objets pointus ou tranchants, pansements, etc. S'assurer d'avoir en permanence un stock suffisant de vaccins (et de fournitures) à la pharmacie.

5) Aider à remplir les documents relatifs aux vaccins administrés et s'assurer que le vaccinateur a bien enregistré des données telles que :

- Nom du patient
- Date et heure de l'administration
- Produit et fabricant
- Numéro du lot et date d'expiration
- Lieu de l'injection
- Nom du vaccinateur

Envoyer la documentation au médecin de famille pour assurer la continuité de la prise en charge du patient et tenir les dossiers à jour pour le suivi.

6) Envoyer les factures aux assurances.

7) Prévoir des rappels pour les vaccins nécessitant plusieurs injections (p. ex., vaccins contre le VPH) ou pour les doses de rappel. Cela peut consister à inscrire des indications sur le calendrier, à faire des appels téléphoniques ou à envoyer des messages électroniques. Les membres du personnel de la pharmacie doivent être au courant de la réglementation provinciale ou territoriale, ainsi que des politiques et des procédures relatives à l'administration de vaccins. Cela permettra d'assurer des résultats optimaux et d'accroître la sécurité des patients.

8) Adresser les patients au pharmacien

Certains patients peuvent avoir besoin de plus d'information et doivent être adressés au pharmacien. Par exemple :

- Patients ayant des réticences face à la vaccination
- Questions relatives aux interactions médicaments-vaccins, maladies-vaccins ou vaccin-vaccin
- Questions relatives à l'innocuité des vaccins pour les personnes souffrant d'allergies
- Questions relatives aux effets indésirables des vaccins
- Patients ayant des antécédents de réactions indésirables aux vaccins

En plus de cette information de base sur le rôle de l'ATP, voici quelques précisions sur trois aspects essentiels :

1. Le transport, l'entreposage et la maintenance appropriés des vaccins (aspects relatifs à la chaîne du froid)
2. L'interchangeabilité des vaccins
3. L'innocuité des vaccins et la prise en charge des réactions indésirables

1. Transport, entreposage et maintenance appropriés des vaccins

Qu'est-ce que la chaîne du froid?

La « chaîne du froid » est le processus utilisé pour maintenir des conditions optimales durant le transport, l'entreposage et la manipulation des vaccins, et ce, depuis le moment où ils quittent les locaux du fabri-

cant jusqu'au moment de leur administration. Des températures d'entreposage adéquates doivent être maintenues à tous les stades de la chaîne (transport, entreposage et manipulation), sinon le vaccin risque d'être endommagé et impropre à être administré (l'exposition à une chaleur ou à un froid excessifs peut endommager les vaccins)⁶.

Procédures et politiques relatives à la chaîne du froid

Toutes les pharmacies qui administrent des vaccins doivent disposer de protocoles détaillés en ce qui concerne l'entreposage et la manutention des vaccins, ainsi que les éventuelles ruptures de la chaîne du froid. Tous les membres du personnel doivent recevoir une formation appropriée sur la chaîne du froid. Cela inclut :

- de surveiller et enregistrer deux fois par jour le fonctionnement du réfrigérateur ou du congélateur;
- de s'assurer que les protocoles et la formation sont bien mis en place afin que les vaccins soient adéquatement manipulés en cas de sinistre, de coupure de courant ou de défaillance technique.

Instructions relatives aux ruptures de la chaîne du froid

En cas de rupture de la chaîne du froid, on doit réagir immédiatement. Le protocole à suivre en cas de rupture de la chaîne du froid doit être affiché dans un lieu facilement accessible ou près du réfrigérateur. Les étapes suivantes sont essentielles :

- Aviser le coordonnateur des vaccins (personne chargée de traiter les problèmes liés aux vaccins, comme le directeur ou le gérant de la pharmacie).
- Isoler et mettre en quarantaine les vaccins concernés et y apposer une étiquette « Quarantaine » indiquant aussi la date de la rupture de la chaîne du froid. On ne doit pas tenir pour acquis que les vaccins exposés à des températures excessives sont irrécupérables. Et il ne faut pas les jeter tant que le coordonnateur des vaccins n'a pas dit de le faire.
- Entreposer les vaccins aux températures appropriées et surveiller les conditions d'entreposage.
- Transférer les vaccins dans une autre unité d'entreposage si le réfrigérateur est tombé en panne (défiance technique, panne de

TABLEAU 2 - Conseils pour organiser le réfrigérateur à vaccins

À faire	Mettre les vaccins dans des paniers en plastique grillagés laissant circuler l'air et apposer une étiquette indiquant clairement le type de vaccin.
	Placer les vaccins au milieu du compartiment, à l'écart des serpentins, des parois, du bas du réfrigérateur et des événements d'aération.
	Placer les paniers à 5 à 8 cm des parois et des autres paniers.
	Laisser les vaccins dans leur emballage d'origine jusqu'à ce qu'on soit prêt à les utiliser.
	Ranger les vaccins dont la date de péremption est la plus proche à l'avant de la tablette ou du panier.
	Maintenir la température entre 2 et 8 °C (viser 5 °C).
	Vérifier et enregistrer la température deux fois par jour.
	Mettre des bouteilles remplies d'eau sur les étagères vides et sur celles de la porte. Elles permettent de maintenir une température constante dans les compartiments quand on ouvre et ferme la porte. Elles maintiennent également une température stable plus longtemps en cas de panne de courant.
	Placer un thermomètre au centre du réfrigérateur.
	Consulter les monographies de produit pour obtenir les informations les plus récentes sur l'entreposage.
À ne pas faire	Ranger séparément les vaccins ayant un emballage similaire ou un nom ayant la même consonance pour éviter toute confusion et tout risque d'erreur médicamenteuse ⁸ .
	Mettre de la nourriture ou des boissons dans le réfrigérateur à vaccins – seuls des vaccins doivent s'y trouver.
	Placer les vaccins sur des plateaux ou dans des contenants faits en plastique dur.
	Sortir les flacons de leur emballage d'origine.
	Ranger les vaccins dans les compartiments à légumes, les étagères des portes, les tiroirs ou au bas du réfrigérateur.
Ouvrir la porte plus souvent que nécessaire ⁸ .	

courant, erreur humaine, etc.).

- Déterminer la source de la défaillance (défiance technique, panne de courant, erreur humaine, etc.).
- Remplir les formulaires appropriés concernant les ruptures de la chaîne du froid. On trouve un modèle de « Rapport de rupture de la chaîne du froid » sur le site de Santé Canada (<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/lignes-directrices-nationales-entreposage-et-manipulation-vaccins-pour-vaccinateurs.html>).
- Communiquer avec les fabricants ou avec le bureau de santé publique pour obtenir d'autres directives⁷.

Organisation du réfrigérateur

Lorsqu'on organise le réfrigérateur et le congélateur, il faut tenir compte des exigences

particulières des vaccins, de l'aspect pratique pour le personnel et des caractéristiques techniques des appareils.

2. Interchangeabilité des vaccins

Des vaccins semblables fournis par différents fabricants sont régulièrement homologués au Canada. Certaines circonstances comme les pénuries de vaccins font en sorte qu'il puisse être nécessaire d'administrer à une même personne des vaccins provenant de fabricants différents au fil du temps. Parce que les calendriers de vaccination et certains produits particuliers utilisés varient d'une province, d'un territoire et d'un pays à l'autre, l'évaluation de l'état vaccinal des nouveaux arrivants au Canada ou des personnes qui ont déménagé à l'intérieur du pays peut soulever des questions au sujet de l'interchangeabilité des vaccins⁹.

- En général, on devrait utiliser les produits d'un même fabricant pour toutes les doses d'une série de vaccins. Néanmoins, les vaccinations systématiques ne devraient pas être remises à plus tard en raison de la non-disponibilité d'un produit en particulier.
- Pour que les vaccins soient considérés comme étant interchangeables, ils devraient :
 - être homologués avec les mêmes indications et des posologies équivalentes;
 - être indiqués pour la même population;
 - contenir un type et une quantité d'antigènes comparables;
 - être similaires en ce qui concerne leur innocuité, leur réactogénicité, leur immunogénicité et leur efficacité⁹.
- Il faut savoir qu'il existe différentes versions des vaccins contre le pneumocoque (Pneumovax 23^{MD} par exemple) et contre le méningocoque (Bexsero^{MD}, Trumenba^{MD} et Menactra^{MD} par exemple) qui couvrent des souches différentes de ces maladies et ne sont pas interchangeables.
- Les diluants des vaccins ne sont généralement pas interchangeables.

On doit consulter un pharmacien pour toute question relative à l'interchangeabilité, car il est possible que des décisions cliniques doivent être prises.

3. Innocuité des vaccins et prise en charge des réactions indésirables

Réactions indésirables à la suite d'une vaccination

Dans la plupart des cas, les réactions anaphylactiques se produisent dans les 30 minutes suivant l'administration du vaccin. Par conséquent, les personnes qui se font vacciner doivent être gardées en observation pendant au moins 15 minutes après la vaccination; un intervalle de 30 minutes est préférable quand on a des raisons de craindre une possible réaction allergique au vaccin.

Les ATP doivent savoir quels sont les patients qui ont été vaccinés et qui attendent à proximité de l'officine au cas où ils ne se sentiraient pas bien. Parmi les symptômes possibles, on note :

Les pertes de connaissance

Une personne qui perd connaissance devient tout à coup toute pâle et s'effondre. La

perte de connaissance est parfois accompagnée d'une brève activité convulsive clonique (c.-à-d. mouvements saccadés des membres) ne nécessitant généralement aucun traitement particulier. Si un patient se sent faible, il faut le faire s'allonger et prévenir un pharmacien. Un ATP peut assister le pharmacien en approchant un fauteuil inclinable, une civière ou un tapis de sol sur lesquels le patient pourra s'étendre pour éviter de se blesser. On traite une perte de connaissance en mettant le patient en position allongée. La personne revient généralement à elle au bout d'une ou deux minutes, mais elle reste très pâle, en sueur et en légère hypotension pendant plusieurs minutes¹⁰. On doit lui conseiller de se lever lentement, en commençant par s'asseoir avant de se mettre debout quand elle se sent mieux. Elle ne devrait pas conduire et quelqu'un devrait la ramener chez elle.

Anxiété

Les personnes qui subissent une crise d'anxiété peuvent paraître effrayées, pâles et en sueur, et se plaindre d'étourdissement, de vertige et d'engourdissement, ainsi que d'un fourmillement sur le visage et les extrémités. Une hyperventilation se manifeste habituellement. Le traitement consiste à reconforter la personne¹⁰.

Cœdème et éruption urticarienne au point d'injection

Un œdème et une éruption urticarienne (c.-à-d. de l'urticaire) peuvent se produire au point d'injection, mais ils ne sont pas toujours causés par une réaction allergique. Les patients présentant un œdème ou de l'urticaire doivent être mis en observation pendant au moins 30 minutes afin de s'assurer que la réaction reste localisée. Si c'est le cas, le patient peut partir à la suite de cette période d'observation. Pour plus de confort, on peut appliquer de la glace sur le point d'injection. Si l'urticaire ou l'œdème disparaissent et ne s'étendent pas à d'autres parties du corps, et si aucun autre symptôme ne se manifeste au cours de la période d'observation, il n'est pas nécessaire de garder le patient plus longtemps. Mais si d'autres symptômes apparaissent ou s'il y a des signes de progression de l'urticaire et de l'œdème vers d'autres parties du corps au cours de la période d'observation, le pharmacien doit administrer de l'épinéphrine¹⁰.

Une réaction locale bénigne qui disparaît d'elle-même en quelques minutes n'est pas indicatrice d'une réaction allergique et ne nécessite pas d'observation particulière ni d'évaluation spécialisée avant une vaccination ultérieure¹⁰.

Anaphylaxie

L'anaphylaxie est une réaction allergique grave potentiellement mortelle qui peut se produire à la suite de l'administration d'un vaccin. L'anaphylaxie est un incident rare; on estime son taux d'occurrence à 1 à 10 incidents par million de doses de vaccins administrés.

Signes et symptômes de l'anaphylaxie

En cas d'anaphylaxie, les signes et symptômes apparaissent en quelques minutes et affectent au moins deux systèmes organiques. Les symptômes peuvent être¹⁰ :

- une éruption urticarienne prurigineuse;
- un œdème indolore et progressif au niveau du visage et de la bouche qui peut être précédé par des démangeaisons, un larmoiement, une congestion nasale ou des bouffées vasomotrices;
- des symptômes respiratoires, notamment des étouffements, une toux, une respiration sifflante et laborieuse, et un œdème des voies respiratoires supérieures (indiqué par un enrouement ou de la difficulté à avaler) susceptible de provoquer une obstruction des voies respiratoires;
- des symptômes gastro-intestinaux, notamment des crampes abdominales et des vomissements;
- des symptômes affectant l'appareil cardiovasculaire, tels qu'hypotension, douleurs thoraciques, palpitations et tachycardie;
- des symptômes affectant le système nerveux central, tels qu'altération des facultés mentales, vertiges et confusion.

Les caractéristiques de l'anaphylaxie grave sont un œdème obstructif des voies respiratoires supérieures, un bronchospasme important et l'hypotension, laquelle peut progresser jusqu'à l'état de choc et l'évanouissement. La perte de connaissance est rarement la seule manifestation de l'anaphylaxie; elle n'est généralement qu'une manifestation tardive dans les cas graves¹⁰.

La progression ou le degré de gravité d'un épisode anaphylactique peuvent être difficiles à prédire au déclenchement. Les symptômes varient d'une personne à l'autre



et seulement quelques symptômes peuvent se manifester. La mort peut survenir en quelques minutes¹⁰.

L'anaphylaxie est souvent évitable et on devrait pouvoir la traiter dans tous les cas. En cas d'incertitude quant à la nature de la crise, il est approprié que le pharmacien administre de l'épinéphrine. Le risque d'anaphylaxie est plus grave que les éventuels effets secondaires associés à l'épinéphrine. Il faut prévoir que tout patient qui reçoit un vaccin risque de subir une anaphylaxie; par conséquent, les protocoles et les fournitures nécessaires pour la prendre en charge doivent être facilement accessibles¹⁰.

Trousses de prise en charge de l'anaphylaxie

Il est important d'être bien préparé pour garantir de bons résultats en cas d'anaphylaxie. Avant tout, il faut appeler le 911. Des trousses de prise en charge de l'anaphylaxie doivent être facilement accessibles partout où des vaccins sont administrés. On utilise de l'épinéphrine en auto-injecteur ou en flacon pour traiter l'anaphylaxie. Il est prioritaire

d'administrer rapidement de l'épinéphrine. Les solutions d'épinéphrine injectables (en flacon ou en auto-injecteur) ont une courte durée de conservation, par conséquent toutes les fournitures d'urgence doivent être vérifiées régulièrement et remplacées lorsqu'elles sont périmées¹⁰.

Liste des articles recommandés dans une trousse de prise en charge de l'anaphylaxie¹⁰

- Un résumé du protocole de prise en charge urgente de l'anaphylaxie
- Un tableau des doses recommandées d'épinéphrine et de chlorhydrate de diphenhydramine (p. ex. Benadryl) selon le poids et l'âge
- Deux flacons d'épinéphrine en solution aqueuse 1:1000
- Des auto-injecteurs d'épinéphrine marqués selon l'âge et le poids
- Un flacon de chlorhydrate de diphenhydramine injectable (qui peut être administré pour soulager les démangeaisons, les bouffées vasomotrices, l'urticaire et les symptômes nasaux et oculaires)
- Un flacon de diphenhydramine liquide à prendre par voie orale et une seringue orale

- Deux seringues de 1 cm³ avec aiguilles attachées (une aiguille de 1 pouce de calibre 25; une aiguille de 5/8 pouce de calibre 25)
- Une aiguille de 5/8 pouce de calibre 25
- Deux aiguilles de calibre 25, une de 1 pouce et l'autre de 1,5 pouce (pour les adultes plus corpulents)
- Des tampons d'alcool

Déclaration de manifestations cliniques inhabituelles à la suite d'une immunisation

Les fournisseurs de soins de santé doivent déclarer les manifestations cliniques inhabituelles susceptibles d'être associées à un vaccin et qui ne peuvent manifestement pas être attribuées à d'autres causes. Il n'est pas nécessaire de prouver l'existence d'une relation de cause à effet, et le fait de présenter une déclaration ne suppose en rien l'existence d'une telle relation¹¹.

Si un patient souffre d'un effet secondaire à la suite d'une immunisation, il faut remplir le « Formulaire de rapport des effets secondaires suivant l'immunisation

(ESSI) » (<https://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/documents/services/immunization/adverse-events-following-immunization-reporting-declaration-manifestations-cliniques-inhabituelles-suite-immunisation-fra.pdf>) et le faire parvenir à l'unité de santé publique de la province ou du territoire.

En résumé

Les ATP sont particulièrement bien placés pour faciliter et permettre l'implantation d'un programme de vaccination dans une pharmacie. Leur rôle consiste à dépister des candidats potentiels à la vaccination parmi la clientèle, à assister le pharmacien et à s'occuper des aspects opérationnels et procéduraux.

Ressources

Le *Guide canadien d'immunisation* est une ressource administrée par Santé Canada. Pour accéder à la page d'accueil, allez à <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/guide-canadien-immunisation.html>

Liens directs vers deux pages fréquemment consultées :

- Informations sur les vaccins dont on dispose actuellement au Canada : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/guide-canadien-immunisation-partie-4-agents-immunisation-active.html>

[immunisation-active.html](https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/guide-canadien-immunisation-partie-1-information-cle-immunisation-page-9-manipulation-entreposage-agents-immunisants.html)

- Lignes directrices de Santé Canada relatives à la chaîne du froid : [https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/guide-canadien-immunisation-partie-1-information-cle-immunisation-page-9-manipulation-entreposage-agents-immunisants.html](https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/guide-canadien-immunisation-partie-1-information-cle-immunisation/page-9-manipulation-entreposage-agents-immunisants.html)

RÉFÉRENCES

1. Gouvernement du Canada. Guide canadien d'immunisation : Partie 1 – Information clé sur l'immunisation : Avantages de l'immunisation. Août 2016. <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/guide-canadien-immunisation-partie-1-information-cle-immunisation-page-3-avantages-immunisation.html> (consulté le 27 juin 2019).
2. Alberta Pharmacists Association. RxA. The Capsule. 2018-19 Influenza season coming to an end. 21 mars 2019. https://rxa.ca/media/747727/member_the-capsule-bw-vol-19-no-12-march-21-2019.pdf (consulté le 27 juin 2019).
3. Gouvernement du Canada. Guide canadien d'immunisation : Partie 1 – Information clé sur l'immunisation : Immunologie et vaccinologie de base. Avril 2017. <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/guide-canadien-immunisation-partie-1-information-cle-immunisation/page-14-immunologie-vaccinologie-base.html> (consulté le 27 juin 2019).
4. Alberta Health Services. Standard on the contraindications and precautions related to immunization. 12 septembre 2016. <https://www.albertahealthservices.ca/assets/info/hp/cdc/if-hp-cdc-ip-sm-standard-contraindications-precautions.pdf> (consulté le 27 juin 2019).
5. Gouvernement du Canada. Guide canadien d'immunisation : Partie 4 – Agents d'immunisation active. <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/guide-canadien-immunisation-partie-4-agents-immunisation-active.html> (consulté le 27 juin 2019).
6. Gouvernement du Canada. Lignes directrices nationales sur l'entreposage et la manipulation des vaccins pour les vaccinateurs 2015. 14 décembre 2015. <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/lignes-directrices-nationales-entreposage-et-manipulation-vaccins-pour-vaccinateurs.html> (consulté le 27 juin 2019).
7. Gouvernement du Canada. Lignes directrices nationales sur l'entreposage et la manipulation des vaccins pour les vaccinateurs 2015. 7.2 Directives en cas de rupture de la chaîne du froid. 14 décembre 2015. <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/lignes-directrices-nationales-entreposage-et-manipulation-vaccins-pour-vaccinateurs.html#a7> (consulté le 27 octobre 2019).
8. Gouvernement du Canada. Lignes directrices nationales sur l'entreposage et la manipulation des vaccins pour les vaccinateurs 2015. 14 décembre 2015. 4.2 Organisation de votre réfrigérateur et de votre congélateur. <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/lignes-directrices-nationales-entreposage-et-manipulation-vaccins-pour-vaccinateurs.html#a4b> (consulté le 27 octobre 2019).
9. Gouvernement du Canada. Guide canadien d'immunisation. Principes de l'interchangeabilité des vaccins. Mars 2018. <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/guide-canadien-immunisation-partie-1-information-cle-immunisation/page-7-principes-interchangeabilite-vaccins.html> (consulté le 27 juin 2019).
10. Gouvernement du Canada. Guide canadien d'immunisation : Partie 2 – Innocuité des vaccins. Réactions précoces à la vaccination, dont l'anaphylaxie. Évanouissement, anxiété ou spasmes de sanglots. Juin 2013. <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/guide-canadien-immunisation-partie-2-innocuite-vaccins/page-4-innocuite-vaccins-effets-secondaires-suitant-immunisation.html> (consulté le 27 octobre 2019).
11. Gouvernement du Canada. Formulaire de rapport des effets secondaires suivant l'immunisation. 3 octobre 2013. <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/immunisation/declaration-manifestations-cliniques-inhabituelles-suite-immunisation/formulaire.html> (consulté le 27 juin 2019).

QUESTIONS

Veillez sélectionner la meilleure réponse à chaque question et répondre en ligne sur le site eCortex.ca pour recevoir instantanément vos résultats.

1. Lequel ou lesquels des groupes de patients suivants peut ou peuvent être considérés comme des candidats potentiels à la vaccination?

- Les personnes âgées
- Les voyageurs internationaux
- Les travailleurs de la santé
- Tout ce qui précède

2. Les politiques et les procédures relatives à l'immunisation d'une pharmacie doivent comprendre :

- Les procédures à suivre en cas de rupture de la chaîne du froid
- Les procédures à suivre concernant la surveillance de la température du réfrigérateur
- La liste des pays exigeant la vaccination contre la fièvre jaune
- a et b seulement

3. Lequel des renseignements suivants N'EST-IL PAS nécessaire d'inclure quand on documente une vaccination?

- Le nom du patient
- Le site d'administration
- La taille de l'aiguille
- La date et l'heure de la vaccination

4. Laquelle des tâches suivantes relatives à la vaccination N'EST PAS du ressort d'un ATP?

- Envoyer la facture à l'assurance du patient
- Évaluer l'interchangeabilité d'un vaccin
- Prendre les rendez-vous pour les rappels de vaccins
- Surveiller la température du réfrigérateur

5. Au Canada, un effet indésirable d'un vaccin doit être signalé à :

- la Food and Drug Administration (FDA)

- Santé Canada
- l'unité de santé publique de la province ou du territoire
- Aucune de ces réponses

6. La température des réfrigérateurs à vaccins doit être vérifiée :

- une fois par jour
- deux fois par jour
- une fois tous les deux jours
- toutes les deux heures

7. Les articles suivants ne DOIVENT PAS être rangés dans un réfrigérateur à vaccins :

- Des bouteilles d'eau
- Des vaccins
- Le lunch des employés
- Rien de ce qui précède

8. Quels sont les symptômes de l'anaphylaxie?

- a) Une éruption prurigineuse
- b) Un œdème du visage ou de la bouche
- c) Une respiration laborieuse
- d) L'un ou l'autre de ce qui précède

9. En cas de rupture de la chaîne du froid, il faut :

- a) Se débarrasser rapidement de tous les vaccins concernés
- b) Ranger les vaccins en quarantaine dans un coin du réfrigérateur et indiquer « Ne pas utiliser »
- c) Ne rien faire tant que le directeur/gérant n'est pas arrivé
- d) Rien de ce qui précède

10. Lequel ou lesquels des énoncés suivants est ou sont vrai(s)?

- a) Les trousses de prise en charge de l'anaphylaxie doivent être rangées à l'arrière de l'officine.
- b) Les vomissements ne sont pas un signe d'anaphylaxie.
- c) Le vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole est un vaccin vivant.

d) Les vaccins vivants doivent être administrés à une semaine d'intervalle.

11. Les vaccins inactivés :

- a) ne doivent pas être administrés à des patients ayant subi une transplantation d'organe
- b) peuvent causer la maladie qu'ils sont censés prévenir
- c) peuvent être administrés à des patients soumis à un traitement immunosuppresseur
- d) Aucune de ces réponses

12. Une trousse pour la prise en charge de l'anaphylaxie doit contenir :

- a) des flacons de diphenhydramine
- b) un auto-injecteur d'épinéphrine
- c) un tableau des doses recommandées
- d) Tout ce qui précède

13. Lequel des énoncés suivants est vrai?

- a) L'hyperventilation est un symptôme courant des crises d'anxiété.
- b) Les patients qui s'évanouissent reprennent généralement connaissance 5 à 10 minutes plus tard.

c) L'urticaire est toujours causée par une réaction allergique.

d) Les patients doivent rester dans la pharmacie pendant au moins 30 minutes après l'injection.

14. Lequel ou lesquels des énoncés suivants est ou sont vrai(s)?

- a) Les diluants des vaccins ne sont généralement pas interchangeables.
- b) Idéalement, on devrait utiliser les produits d'un même fabricant pour toutes les doses d'une série de vaccins.
- c) Tous les vaccins contre le pneumocoque sont interchangeables.
- d) a et b

15. Quand on met un thermomètre à l'intérieur d'un réfrigérateur à vaccins, on doit le placer :

- a) au milieu du réfrigérateur
- b) au bas du réfrigérateur
- c) dans la porte du réfrigérateur
- d) Peu importe où on le met, pourvu qu'il soit à l'intérieur du réfrigérateur

LE RÔLE DES ENDANS LE SOUTIEN AUX VACCINATIONS EN PHARMACIE

1.25 UFC • NOVEMBRE 2019
CCECP n° 1329-2019-2908-I-T Tech.

Maintenant accrédité par le Conseil canadien de l'éducation continue en pharmacie

- | | | | | |
|------------|------------|------------|-------------|-------------|
| 1. a b c d | 4. a b c d | 7. a b c d | 10. a b c d | 13. a b c d |
| 2. a b c d | 5. a b c d | 8. a b c d | 11. a b c d | 14. a b c d |
| 3. a b c d | 6. a b c d | 9. a b c d | 12. a b c d | 15. a b c d |

Prénom _____ Nom _____

Nom de la pharmacie _____

Adresse (Domicile) _____ Ville _____ Province _____

Code postal _____ Téléphone _____ Télécopieur _____

Courriel _____ Année d'obtention de diplôme (s'il y a lieu) _____

Type de pharmacie

- Chaîne ou franchise
- Bannière
- Indépendante
- Autre (veuillez préciser): _____
- Grande surface
- Supermarché
- Hôpital

- ATP à plein temps
- ATP à temps partiel

Aidez-nous à nous assurer que ce programme vous est utile en répondant aux questions suivantes :

1. Avez-vous le sentiment d'être mieux informé(e) sur le rôle des ATP dans le soutien aux vaccinations en pharmacie?
 Oui Non
2. L'information contenue dans cette leçon était-elle pertinente pour vous en tant qu'ATP? Oui Non
3. Allez-vous pouvoir intégrer l'information acquise grâce à cette leçon dans votre travail d'ATP? Oui Non S. O.
4. L'information contenue dans cette leçon était-elle...
 Trop élémentaire Adaptée Trop difficile
5. Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) de cette leçon ?
 Très Assez Pas du tout
6. Quel sujet aimeriez-vous que nous traitions dans un prochain numéro ?

Répondez EN LIGNE sur eCortex.ca pour obtenir vos résultats instantanément.

Pour connaître les barèmes de notation de la FC, veuillez communiquer avec Vicki Wood, par téléphone au 437 889-0615, poste 1254, ou par courriel à vwood@ensembleiq.com.

Pour répondre en ligne à cette leçon de FC

Nos leçons de FC sont hébergées sur **eCortex.ca**, la plateforme de formation continue de ProfessionSanté.ca (portail de Profession Santé, Québec Pharmacie, L'actualité pharmaceutique, L'actualité médicale et Infolnfirmières).

Pour accéder aux leçons de FC en ligne, connectez-vous à **eCortex.ca** et cliquez sur le logo « eCortex » sur la page d'accueil de la section Pharmaciens.



Pour trouver cette leçon dans **eCortex**, entrez les mots clés « **Mettre en œuvre les normes de préparation** » dans la barre de recherche.

Vous pouvez également retrouver toutes les leçons du Coin technipharm en cliquant sur Programmes (dans le menu), puis en cliquant sur « Voir tous les cours du Coin technipharm »

eCortex

Recherche Mes cours Besoin d'aide? **Programmes** English

New to eCortex? Watch a short video demo here. / Première visite sur eCortex? Visionnez notre tutoriel vidéo.

Trouver un cours Effacer les critères **Mes cours**

Choisir un sujet ▾ Mot-clé

Ma profession < ▹ Toutes

Accrédité < ▹ Autres

Plus récent < ▹ Populaire

Expiration: - ▾

Crédits: - ▾

Durée: - ▾

Mosaïque Liste

Vous n'êtes pas encore inscrit(e) à eCortex.ca ?

Le processus est simple et rapide. Allez dès maintenant sur le site **eCortex.ca**

Après avoir procédé à l'inscription, vous recevrez immédiatement un courriel de vérification de notre part. Cliquez sur le lien indiqué dans le courriel et vos identifiants vous seront expédiés.

En vous inscrivant, vous aurez accès à des centaines de leçons de FC de pharmacie, à des tests en ligne, à vos certificats, à votre bulletin de notes et bien plus.

Pour toute question, veuillez communiquer avec:

POUR LES LEÇONS EN FRANÇAIS
ecortex@professionsante.ca